

R2ie

Revue Internationale d'Intelligence Économique
Vol. 16-1/2024

Le renseignement dans la guerre économique



VA ÉDITIONS

INTERVIEW : SÉBASTIEN TIRAN, DIRECTEUR DE LA DNRED

(DIRECTION NATIONALE DU RENSEIGNEMENT ET DES ENQUÊTES DOUANIERES)

Par **Nicolas Moinet**, Professeur des universités à l'IAE de Poitiers, chercheur au CEREGE (UR 13564) et chercheur associé au CR 451.

La Direction Nationale du Renseignement et des Enquêtes Douanières (DNRED) est chargée de mettre en œuvre la politique du renseignement, du contrôle et de la lutte contre la fraude en matière douanière. Disposant de pouvoirs spécifiques définis par le Code des douanes, la DNRED exerce son activité sur l'ensemble du territoire douanier national. Elle est depuis 2014 l'un des six services spécialisés de renseignement du premier cercle de la Communauté nationale du renseignement. Elle met ainsi en œuvre les pouvoirs du Code de la sécurité intérieure.

Bonjour M. Tiran. Avant d'entrer plus avant dans le monde méconnu du renseignement douanier et son importance dans la guerre économique, pouvez-vous nous présenter succinctement votre parcours ?

Sébastien Tiran : Je suis issu, comme une forte majorité des agents de la DNRED, du corps des inspecteurs des douanes que j'ai rejoint il y a 24 ans. J'ai suivi un parcours douanier assez diversifié dans l'administration centrale et dans le réseau douanier à l'étranger, plus précisément à Washington auprès du poste de l'attaché douanier. J'ai également travaillé pour des directions territoriales dont une très importante pour les Douanes, à savoir Roissy Charles de Gaulle. J'ai également occupé deux postes interministériels à Matignon. Enfin, je suis entré à la DNRED il y a 8 ans comme « chef opérations », ce qui consiste à valider l'ensemble des dispositifs opérationnels du service. En 2021, j'ai été nommé adjoint du directeur puis directeur par intérim de Florian Colas devenu Directeur Général des Douanes et des droits indirects en avril 2024. Et le 1^{er} juillet de cette même année, j'ai été nommé directeur de la DNRED. En résumé, dans un univers douanier où la palette des missions est large, mon axe essentiel a été celui de la lutte contre la fraude, domaine dans lequel s'inscrit en priorité la DNRED.

Justement, avant de présenter la DNRED, pouvez-vous rappeler la palette des missions des Douanes, une institution dont on connaît en général l'existence sans toujours bien saisir la richesse ?

Sébastien Tiran : La douane est une administration qui a une histoire riche, un passé important qui pourrait nous amener jusqu'à la ferme générale, le rôle clé joué à l'époque du blocus continental sous le premier empire, etc. Il y a deux missions historiques de la douane : une mission fiscale de prélèvement de droits et taxes qui explique son ancrage et son appartenance à Bercy (et non au ministère de l'Intérieur comme pourraient le laisser penser parfois les uniformes ou les armes portées par nos agents) ; une mission de lutte contre la fraude, un terme un peu générique qui comprend deux volets, un premier volet de lutte contre les grands trafics illicites (stupéfiant, armes, tabac de contrebande, contrefaçon et blanchiment) et la lutte contre la grande fraude fiscale et douanière. Et puis, il y a une mission plus récente qui est montée en puissance et qu'on appelle dans notre jargon « mission d'action économique » : appui aux opérateurs du commerce international, appui aux PME qui veulent exporter, facilitation des procédures douanières, etc., dans une forme de contribution à l'attractivité du territoire.

Dans ce cadre, quelle est l'action de la DNRED dont on remarque dans son acronyme qu'elle relie Renseignement et Enquêtes Douanières ?

Sébastien Tiran : Là aussi, nous sommes dans une maison ancienne avec un acronyme qui a d'ailleurs évolué à plusieurs reprises. L'ancêtre de la DNRED est né en 1935 sous le volet enquête puis la maison s'est beaucoup transformée et a élargi la palette de ses missions. On a longtemps été la direction nationale des enquêtes douanières. Certains anciens parlent toujours de la DNED même si cela fait longtemps maintenant qu'elle a disparu. Plus précisément le R de Renseignement a été rattaché en 1988. En fait, nous faisons déjà du renseignement – comment mener des enquêtes sans faire de renseignement ? - mais cela n'apparaissait pas dans notre intitulé.

La particularité de la DNRED, et ce qui la rend même assez atypique d'ailleurs dans le paysage français et même européen, c'est son double ancrage institutionnel. Notre mission et notre ancrage historiques font que nous sommes tout d'abord un service douanier. Cela se traduit par deux phénomènes très simples, au-delà du fait que nous sommes directement rattachés au directeur général des douanes. Premièrement, notre vivier principal et très majoritaire de recrutement est celui des agents des douanes. Même si on est dans une démarche de diversification de nos recrutements, il représente aujourd'hui 85% à 90% de notre personnel. Deuxièmement, nos agents, dans le quotidien de leurs activités opérationnelles, mettent en œuvre les pouvoirs du Code des douanes.

INTERVIEW : SÉBASTIEN TIRAN

En quoi est-ce spécifique à la France ?

Sébastien Tiran : Dans le contexte de création du marché unique, il faut rappeler que la douane française est au service d'un pays qui a choisi de garder un dispositif douanier reconfiguré mais robuste avec des pouvoirs importants. Tous les pays européens n'ont pas fait ce choix et certains ont « profité » du marché unique pour revoir leur dispositif douanier et en démanteler une partie. Voilà pour l'ancrage historique. Et puis, il y a un autre ancrage beaucoup plus récent à l'échelle de l'histoire de l'institution qui date de 2014 à savoir notre intégration au premier cercle de la communauté nationale du renseignement. On y trouve évidemment les deux grandes centrales que sont la DGSE et la DGSi puis les services de renseignement des Armées – la DRM et la DRSD – et les deux services du ministère des Finances que sont Tracfin et la DNRED. C'est vraiment le fait marquant de notre histoire récente car l'appartenance au premier cercle de la communauté nationale du renseignement nous a donné des capacités juridiques, techniques et opérationnelles supplémentaires que nous n'avions pas. Mais appartenir à cette communauté du renseignement suppose le respect d'un ensemble de standards en termes de recrutement, d'immobilier, de réseau informatique qu'il faut internaliser. Par exemple, à part le nom du Directeur, vous ne pouvez pas citer celui d'un membre du service puisque les identités sont protégées.

Donc, si je devais résumer en une formule la DNRED, je dirais que ce qu'elle apporte à la communauté du renseignement, ce sont ses capacités et son expertise douanière et ce qu'elle apporte à la douane, ce sont ses capacités de renseignement. Nous avons, en effet, un rôle d'orientation de l'activité opérationnelle douanière, d'alimentation de nos collègues douaniers sur le terrain (les brigades, les réseaux de douanes) en renseignement tactique opérationnel, en analyse des phénomènes criminels pour guider leur action sur le terrain.

Cette appartenance au premier cercle vous a-t-elle conduit à vous intéresser à des missions qui n'étaient pas nécessairement premières comme la lutte contre le terrorisme ?

Sébastien Tiran : Absolument. Le poids des attentats de 2015 a été tel que tous les services de renseignement se sont vu confier une mission de lutte antiterroriste. Puis au-delà de l'urgence liée à cette période, notre appartenance à la communauté du renseignement nous a amené à investir d'autres champs sous l'impulsion de la coordination nationale du renseignement et de la lutte anti-terrorisme (CNRLT) tout en conservant notre cœur de métier, la criminalité organisée et les trafics illicites : l'antiterrorisme donc sous le chef de filât de la DGSi (on dit que la DNRED est un service concourant à cette mission) ; les sujets de sécurité et d'intelligence économiques qui sont des sujets très importants aujourd'hui dans le contexte qu'on connaît de rivalité de puissances ; et plus récemment des sujets liés à la mise en œuvre des sanctions européennes vis-à-

vis de certains acteurs étatiques. Cette appartenance à la communauté de renseignement nous a ainsi poussé, à élargir le spectre de nos missions et donc à élargir le spectre de nos recrutements et des profils que l'on recherche.

Combien d'agents compte aujourd'hui la DNRED ? Et comment expliquez-vous que ce service du premier cercle reste encore méconnu malgré l'importance de ses missions ?

Sébastien Tiran : Nous comptons environ 800 agents, ce qui reste moins comparativement à d'autres services comme la DGSE, la DGSJ ou la DRSD.

Pour ce qui est de notre image auprès du public, disons tout d'abord que même si certaines séries ont mieux fait connaître l'univers des services secrets - je pense notamment au Bureau des légendes -, la vocation initiale d'un service de renseignement n'est pas de communiquer mais plutôt de rester dans l'ombre. Et c'est particulièrement vrai dans l'histoire de la DNRED. Mais nous sommes entrés dans une nouvelle ère où la communication devient un impératif. Tout d'abord parce que nos autorités l'attendent sur certains sujets. Ensuite, parce qu'il y a un enjeu d'attractivité. Pour attirer des talents, encore faut-il qu'ils sachent que vous existez. Communiquer sur la DNRED a ainsi été un axe majeur du précédent directeur, Florian Colas. Ainsi, la DNRED a créé un compte LinkedIn, notre communication dans les médias (récemment Le Figaro, TF1 et France 2) a changé de rythme. Bien entendu, nous restons loin de la visibilité et de la notoriété dont bénéficie un service comme la DGSE. Mais nos objectifs sont à notre échelle et le fait est qu'un mouvement a été enclenché. Nous allons dans les salons étudiants, participons à des salons spécialisés (par exemple de la cybersécurité). Il faut aussi prendre garde au fait que l'attractivité a deux volets : la capacité à recruter et la capacité à garder et à fidéliser.

A ce propos, comment rejoint-on la DNRED ?

Sébastien Tiran : Nous avons un vivier naturel qui est celui des agents des douanes. Beaucoup font une première carrière sur le terrain. Nous allons alors identifier les profils qui nous intéressent puisqu'ils ont travaillé avec nos équipes ou se sont distingués. En interne, nous sommes assez attractifs et beaucoup d'agents veulent rejoindre la DNRED avec pour bémol l'attractivité déclinante de la région parisienne. Nous avons certes des implantations sur tout le territoire en métropole et outre-mer mais, malgré tout, l'essentiel de nos effectifs est à Paris. Ce vivier naturel de recrutement est passé par le concours et, comme pour tout service de renseignement, par la procédure d'habilitation au secret.

Depuis peu, nous avons diversifié notre recrutement sous l'effet de deux phénomènes : tout d'abord un petit déficit d'attractivité de la région parisienne qui fait qu'on a dû aller chercher des gens ~~un peu~~ à l'extérieur (contractuels ou détachements d'autres services) ; un besoin de profils types ingénieurs ou

INTERVIEW : SÉBASTIEN TIRAN

informaticiens qu'on ne trouve pas en douane (stagiaires, apprentis, contractuels). Cette mixité des origines est très satisfaisante et est bien acceptée puisque nous avons diversifié nos recrutements sur des postes où il n'y avait pas de candidat interne. Toute la question était de savoir si la culture douanière serait adoptée par les nouveaux entrants et il n'y a pas eu de problème de ce côté-là. L'enjeu est désormais pour nous de fidéliser cette première vague de recrutement qui va arriver petit à petit à échéance.

Quelles sont les évolutions à venir de la DNRED dans une guerre économique qui s'intensifie ?

Sébastien Tiran : Les sujets dits de sécurité économique, de renseignement économique ou d'intelligence économique font partie de nos missions prioritaires pour deux raisons : d'abord parce que c'est un enjeu de politique publique et de souveraineté pour la France ; ensuite parce qu'en tant qu'administration appartenant à Bercy, il est naturel que nous soyons positionnés sur ces sujets au sein de la communauté du renseignement. Avec le réseau douanier, la DNRED dispose de capteurs très précieux en la matière. Nous avons toute la journée des collègues qui sont en interaction avec des opérateurs (grands, moyens ou petits) du commerce international et de la logistique qui leur parlent et leur transmettent des informations importantes.

Un exemple : telle entreprise dans telle région nous avait informés de relations sereines dans son activité d'import-export avec un pays donné. Et puis dans un second temps, les douanes locales se sont mises à lui créer des difficultés. Nous avons analysé la situation plus précisément car cela constitue pour nous du renseignement d'intérêt économique : la position de ce pays vis-à-vis de nos entreprises se durcit et l'alerte est donnée. Le prisme douanier permet ainsi de délivrer une matière riche en termes de renseignement.

Nous jouons également un rôle important dans la crise russo-ukrainienne, plus particulièrement dans la mise en œuvre des sanctions européennes qui visent la Russie et la Biélorussie. En effet, la tentative de contourner les sanctions européennes internationales constitue un délit douanier selon l'article 459 du Code des douanes. Celui-ci constitue un outil exceptionnel pour investiguer. D'autant que derrière les sanctions se trouvent des sujets de sécurité et d'intelligence économique. On applique les sanctions mais est-ce le cas des autres ? On est très stricts avec nos entreprises mais est-ce le cas des autres pays censés le faire ? Nous consacrons des ressources à ce type de sujets et sommes sur une dynamique ascendante d'autant qu'il y a une forte attente des autorités là-dessus, la DNRED appartenant à l'écosystème de Bercy où l'on trouve d'autres acteurs importants, comme Tracfin ou le SISSE, sans oublier la direction générale du Trésor. Plus globalement, l'enjeu de la coordination des services de Bercy est essentiel et c'est pourquoi nous fonctionnons autant que possible en mode « Task Force ».

Article 459 du Code des douanes

1. Quiconque aura contrevenu ou tenté de contrevenir à la législation et à la réglementation des relations financières avec l'étranger, soit en ne respectant pas les obligations de déclaration ou de rapatriement, soit en n'observant pas les procédures prescrites ou les formalités exigées, soit en ne se munissant pas des autorisations requises ou en ne satisfaisant pas aux conditions dont ces autorisations sont assorties sera puni d'une peine d'emprisonnement de cinq ans, de la confiscation du corps du délit, de la confiscation des moyens de transport utilisés pour la fraude, de la confiscation des biens et avoirs qui sont le produit direct ou indirect de l'infraction et d'une amende égale au minimum au montant et au maximum au double de la somme sur laquelle a porté l'infraction ou la tentative d'infraction.

1 bis. Est puni des mêmes peines le fait, pour toute personne, de contrevenir ou de tenter de contrevenir aux mesures de restriction des relations économiques et financières prévues par la réglementation communautaire prise en application des articles 75 ou 215 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne ou par les traités et accords internationaux régulièrement approuvés et ratifiés par la France.

1 ter. Les personnes morales déclarées responsables pénalement, dans les conditions prévues par l'article 121-2 du code pénal, des infractions définies aux 1 et 1 bis du présent article encourent, outre l'amende suivant les modalités prévues par l'article 131-38 du code pénal, les peines prévues par l'article 131-39 du même code.

2. Lorsque, pour une cause quelconque, les objets passibles de confiscation n'ont pu être saisis ou ne sont pas représentés par le délinquant ou lorsque le ministre du budget ou son représentant en fait la demande, le tribunal doit, pour tenir lieu de la confiscation, prononcer une condamnation au paiement d'une somme égale à la valeur de ces objets.

3. Sera punie d'un emprisonnement de cinq ans et d'une amende de 450 euros à 225 000 euros toute personne qui aura incité par écrit, propagande ou publicité à commettre une des infractions visées au 1 ci-dessus, que cette incitation ait été ou non suivie d'effet.

INTERVIEW : SÉBASTIEN TIRAN

Une récente mission du Sénat a pointé l'urgence de renforcer la lutte contre le narcotrafic en France¹. La DNRED est-elle impactée ?

Sébastien Tiran : Oui très clairement. Nous avons été auditionnés par cette mission et l'avons suivie de très près. Le trafic de stupéfiants est historiquement une des missions principales de la douane en général et de la DNRED en particulier. Nous sommes investis sur les sujets de compromission sur les grandes plateformes logistiques (ports et aéroports), l'OFAST (l'office antistupéfiants) étant le chef de file interministériel. Cette menace est devenue très préoccupante et notre service a d'ores et déjà bénéficié de moyens pour y répondre. Nous sommes en hypervigilance car la menace ne cesse de s'amplifier.

Pour en savoir plus sur les douanes : www.douane.gouv.fr

¹ Commission d'enquête sur l'impact du narcotrafic en France et les mesures à prendre pour y remédier : <https://www.senat.fr/travaux-parlementaires/structures-temporaires/commissions-denquete/commission-denquete-sur-limpact-du-narcotrafic-en-france-et-les-mesures-a-prendre-pour-y-remedier.html>

Le renseignement dans la guerre économique

ÉDITORIAL Gérald ARBOIT, Nicolas MOINET, Terry ZIMMER

DOSSIER : Le renseignement dans la guerre économique

- ◆ Un renseignement économique et financier à parfaire (Olivier de MAISON ROUGE)
- ◆ L'implication du secteur privé dans le renseignement économique et financier. Étude de cas : l'application de la lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme (LCB-FT) au Luxembourg (Maître BIRTEL, Maître CARDINAUX)
- ◆ La nécessité du renseignement économique dans l'élaboration des stratégies d'influence des entreprises de défense (Mohamed Amine BELKA, Christine DA SILVA, Renaud EPPSTEIN, Mariannig LE BÉCHEC)
- ◆ Une affaire d'espionnage économique à Luxembourg en 1926 (Gérald ARBOIT)
- ◆ La belle époque des Agences commerciales de renseignement commerciaux (Fabien SENGER)
- ◆ Interview de Sébastien TIRAN, Directeur de la Direction Nationale du Renseignement et des Enquêtes Douanières (par Nicolas MOINET)
- ◆ Interview de Bruno MIGNOT : "Influence et renseignement, une paire inséparable" (par Bruno RACOUCHOT)
- ◆ Fiche de lecture : "Les mondes du renseignement : approches, acteurs, enjeux" de Paul Charon et Jean-Baptiste Jeangène Vilmer (par Terry ZIMMER)
- ◆ Fiche de lecture : "La guerre économique au XXI^e siècle" de Christian Harbulot (par Christian MARCON)

Jeunes Pousses

- ◆ Le rôle d'un ThinkTank dans la diffusion de l'intelligence économique en France. Le cas d'INTELCO (par Farès BOUYOUCHEF)
- ◆ L'extra-territorialité du droit américain en matière de lutte contre la corruption, fantasmagorie de l'hégémonie juridique américain (Laura TALLET)

Actualité

- ◆ Colloque « Intelligence économique dans un monde toujours plus conflictuel » : un compte-rendu (Jérôme BONDU)

R2ie



MEDIA GROUP
DIFFUSEUR DE VALEUR AJOUTÉE

20 €

